

**Projet de stabilisation des berges en bordure de routes
à L'Isle-aux-Coudres
par le ministère des Transports et la
municipalité de L'Isle-aux-Coudres**

Dossier : 6211-02-122

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 2 mai au 17 juin 2013**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de stabilisation des berges en bordure de routes à L'Isle-aux-Coudres* par le ministère des Transports et la municipalité de L'Isle-aux-Coudres a pris fin le 17 juin 2013. Conformément au mandat qui lui a été confié le 23 avril 2013 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 2 mai au 17 juin 2013, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Le projet se situe sur le territoire de L'Isle-aux-Coudres, en bordure de la route qui longe le fleuve Saint-Laurent. La berge présente, à certains endroits, des signes d'érosion qui menacent l'infrastructure routière située en haut de talus et la situation géographique insulaire de la municipalité la soumet aux forces érosives des vagues, de la glace et des tempêtes.

La municipalité de L'Isle-aux-Coudres et le ministère des Transports (MTQ) se sont alliés afin de s'assurer que les routes soient protégées de façon durable. Le projet consiste à mettre en place des ouvrages de stabilisation des berges aux endroits où le fleuve les menace. Sept secteurs sont visés : le Chemin des Coudriers sud-ouest et sud-est, le Chemin des Prairies au nord-ouest, la Pointe de l'Islet sur la pointe sud-ouest, la Pointe Nord-Est, le Chemin de la Bourroche au nord-est et le Chemin du Mouillage au nord-ouest de l'île. L'ensemble de ces tronçons totaliserait une longueur d'environ 12,3 km, dont environ 4,8 km nécessiteraient une intervention à court terme. Pour le reste, des actions seraient à prévoir sur un horizon de 10 ans.

Comme la problématique d'érosion diffère suivant les secteurs, diverses solutions techniques ont été envisagées. Celle qui s'avérerait la plus efficace et présenterait le moins de répercussions dans le contexte hydraulique de L'Isle-aux-Coudres serait l'enrochement. Des accès sécuritaires au fleuve seraient prévus et bien que leur localisation définitive n'ait pas encore été établie, des sites potentiels ont été déterminés le long du chemin de la Bourroche, dans le secteur La Baleine et dans celui du chemin des Coudriers.

Les travaux d'une durée d'environ trois mois se réaliseraient tôt au printemps afin d'éviter la période touristique estivale, ou tard à l'automne afin de considérer la période sensible pour la migration des oiseaux.

(Extrait du communiqué émis le 2 mai 2013)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent des renseignements colligés lors de la séance d'information, par messagerie électronique et par conversations téléphoniques. Ces préoccupations sont les suivantes :

le projet :

- les secteurs d'intervention prévus ;
- la remise en question de la méthode d'enrochement privilégiée ;
- l'utilisation d'une autre méthode d'enrochement qui inclurait un nouvel ensablement ;
- la méthode utilisée pour l'enrochement dans le cas d'enrochements privés déjà réalisés sur des terrains voisins aux sites prévus par les promoteurs ;
- la différence entre la méthode de végétalisation utilisée dans le cas de précédents travaux d'enrochement et celle retenue par les promoteurs ;
- la distance prévue entre l'enrochement et la route ainsi que le pavage de cette bande pour en faire une bande cyclable ;

- les préoccupations plus précises pour les secteurs suivants :
 - Chemin de la Bourroche
 - le rehaussement potentiel de la route ;
 - la demande d'un accès au fleuve sécuritaire pour un pêcheur ;
 - Chemin des Coudriers
 - la distance entre le fleuve et la fin des terrains privés ;
 - les contraintes des pertes de terrain régulières au fil des ans ;
 - Chemin des Prairies
 - la localisation de l'enrochement prévu ;

les répercussions économiques :

- la remise en question du coût total du projet de 12 M\$;
- la répartition du coût des travaux entre la municipalité de L'Isle-aux-Coudres et le ministère des Transports ;
- l'embauche du personnel et des sous-traitants de L'Isle-aux-Coudres pour la réalisation des travaux ;

le « kitesurfing » :

- l'absence d'information dans l'étude d'impact concernant la pratique du « kitesurfing » ;
- l'accès au fleuve requis pour la pratique de ce sport ;

les autres préoccupations :

- la sécurité des usagers de la route, des automobilistes et des cyclistes ;
- la protection des plages et l'accès au fleuve pour les citoyens de L'Isle-aux-Coudres ;
- la demande d'audience publique et ses implications.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale « Pour la suite du monde »	1026, chemin des Coudriers, L'Isle-aux-Coudres

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
8 mai 2013	Le Journal de Québec	
8 mai 2013	Le Devoir	
8 mai 2013		Journal Hebdo Charlevoisien
22 mai 2013		Journal Hebdo Charlevoisien

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
2 mai 2013 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la région de la Capitale-nationale	307	Site du BAPE
27 mai 2013 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de la région de la Capitale-nationale	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	27 mai 2013
Lieu	Hôtel La Roche Pleureuse Salle Le Saint-Laurent 2901, chemin des Coudriers L'Isle-aux-Coudres
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M. Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication
Promoteur	M. Yves Bédard, chargé de projet, MTQ M. Dominic Tremblay, maire M ^{me} Annie Taillon, chargée de projet senior, Roche
Assistance	45 personnes
Durée	1 h 15

Les relations de presse

Trois médias étaient représentés à la séance d'information tenue à L'Isle-aux-Coudres : *Journal hebdo Charlevoisien*, *CIHO-FM Charlevoix* et le quotidien *Le Soleil*. Une entrevue a été accordée au courant du mandat à la station *CIMT-TV* du groupe TVA.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le communiqué de presse du BAPE du 2 mai 2013 annonçant le début du mandat a été repris en entier par les sites Web de la revue *Constructo* ainsi que ceux de *La Presse* et *Le Soleil*, du *Journal Hebdo Charlevoisien* et de la station *CIHO-FM Charlevoix*. Le quotidien *Le Soleil* a aussi repris l'information du communiqué en rapportant les propos du maire de L'Isle-aux-Coudres.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 21 juin 2013

Louise Bourdages, conseillère en communication
En collaboration avec Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication